Image not found or type unknown

Parkings visiteurs et handicapes pour cabinets medicaux

Par **gabison**, le **03/11/2010** à **14:15**

Bonjour,
je suis installe dans une residence depuis 35ans comme dentiste des medecins et autres egalement ayant l'accord de la copropriete nous avions des parkings non fermes (libre acces)l'assemblee generale a vote la fermeture des parkings barrieres plus bip pour entrer . nos patients handicapes ne peuvent plus accedes a nos cabinets et les valides non pas de parkings visiteurs .avons nous le droit de demander des parkings pour que nos patients puissent se faire soigner
un seul parking nous a ete octroye par praticien (sommes tous proprietaires de nos cabinets)
PS:il y a plus de parkings que d'appartements
dans l'attente d'une reponse recevez mes civilites

Par **mimi493**, le **03/11/2010** à **14:46**

Il fallait déposer un ordre du jour pour modifier celui concernant la fermeture afin qu'une partie des places soit en dehors de la partie fermée.

Logiquement, les parkings d'une résidence sont pour les résidents, pas pour les clients d'une activité professionnelle.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés